



FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

Reconnue d'utilité publique  
Agréée ministères des sports et du tourisme



## *Amicale Cyclotouriste d'Ille-et-Rance*

ACIR - Mairie - 35190 TINTENIAC

[acir35.tinteniak@gmail.com](mailto:acir35.tinteniak@gmail.com)

<https://www.velo-tinteniak.fr/>



Comité Départemental  
de Cyclotourisme  
d'Ille-et-Vilaine

Tinténiac, le 13 décembre 2021

## **Compte rendu de l'assemblée générale du samedi 27 novembre 2021**

### Ordre du jour :

- Rapport moral du président
- Rapports d'activités 2020-2021 (par le secrétaire)
- Rapports financiers (par le trésorier)
- Approbation du règlement intérieur
- Licences 2022 : adhésion « famille » et tarifs – calendrier
- Renouvellement du Conseil d'Administration au titre des années 2020 et 2021
- Projets 2022
- Questions diverses

Le président ouvre la séance.

27 licenciés sur un effectif de 47 adhérents, sont présents (liste en annexe1).

5 adhérents ont donné procuration :

- Albert Péroux à Henri Guillard
- Rémi Josse à Guy Champalaune
- Marie-Paule Caurier à Marie-Odile Lozé
- Sylvain Fleury à Oliver Marion
- Jean-Yves Garnier à Gérard Le Gall

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### **1 Rapport moral du président :**

Cf. pièce jointe en annexe 2 : voté à l'unanimité.

### **2 Rapports d'activités présentés par le secrétaire :**

Cf. pièce jointe en annexe 3.

Les rapports sont votés à l'unanimité.

### **3 Rapports financiers.**

Cf. pièce jointe en annexe 4.

Rappel : L'exercice comptable va du 1er novembre de l'année précédente à la fin octobre de l'année en cours

La trésorière commente le bilan financier, notamment les dépenses et recettes du Paris-Brest-Paris 2019 :

- L'AUDAX a reversé en 2020 une partie de ses bénéfices aux associations qui ont assuré les différents points d'accueil. A ce titre l'ACIR a perçu 3 500€.
- La facturation de l'enlèvement des déchets par le SMICTOM (1000€) avait été étalée sur 3 ans : le règlement s'est achevé en 2021.

Le nombre de licenciés FFCT est stable : respectivement 34 et 33 licences en 2020-2021.

9 marcheurs ont adhéré à l'ACIR pour la saison 2019-2021. 5 nouveaux randonneurs ont pris une licence pour l'année 2021-2022. NB : les licences FFRP sont valables du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

Une commande de maillots a été décidée par le CA en 2020 pour satisfaire aux besoins exprimés.

Au 30 octobre 2021, le solde des comptes s'élevait à 14 000.28€.

Les rapports sont votés à l'unanimité.

### **4 Approbation du règlement intérieur**

La possibilité de création d'une section « marche » au sein de l'ACIR figure dans les statuts de l'association. En 2020, le CA a étudié et validé les modalités d'organisation de cette activité mais les contraintes sanitaires n'ont pas permis de réunir une assemblée générale pour approuver les modifications du règlement intérieur qui en découlent. Ces modifications figurent en bleu sur le document joint à la convocation et rappelées ci-après :

- Article 2 : la randonnée pédestre est une activité complémentaire
- Article 3 : l'ACIR adhère à la Fédération Française de Randonnée Pédestre
- Article 4 : les modalités d'organisation de l'activité
- Article 14 : la présence d'au moins un marcheur est souhaité au Conseil d'Administration

Après avoir répondu aux interrogations, l'assemblée générale approuve à l'unanimité le règlement intérieur V02 approuvé par le CA du 28 novembre 2020.

### **5 Renouvellement des licences 2021 :**

L'assemblée approuve les tarifs 2022 proposés par le CA:

Pour les cyclos :

- o 58.50 € dont 50.50€ pour la licence et l'assurance « petit braquet » (tarifs FFCT actualisés) et 8€ pour l'ACIR

Pour les marcheurs :

- o 36.00 € dont 28€ pour la licence IRA (tarif FFRP inchangé) et 8€ pour l'ACIR

Les tarifs « Famille » et les « autres options » sont disponibles sur le site Internet de l'ACIR

Le Conseil d'administration propose que l'adhésion à l'ACIR soit gratuite pour les autres membres de la famille d'un premier licencié qui souhaiteraient pratiquer le cyclotourisme et/ou la randonnée pédestre au sein du club.

L'assemblée générale vote à l'unanimité la création d'une adhésion **par** famille. Son montant est fixé à 8,00€.

Il est rappelé que les deux fédérations assurent dans des conditions comparables les activités réalisées occasionnellement au sein du club : les cyclos peuvent "marcher" et inversement. Toutefois, la licence adéquate est nécessaire pour les séjours organisés par une fédération.

Cyclos : les bulletins d'adhésion (avec le chèque, et les attestations ou certificats médicaux) sont à remettre au secrétaire ou au président avant la mi-décembre pour permettre la saisie des licences dès la fin de l'année.

Marcheurs : le renouvellement des licences est impératif avant le 31 décembre, date limite de validité de l'assurance.

RAPPEL : - Pas de certificat médical ni attestation pour la licence « Vélo Balade »

- Certificat médical valable 3 ans pour les marcheurs, la licence « cyclo sportive », 5 ans pour « Vélo Rando »
- Attestation si votre certificat médical a plus d'un an

#### **6 Renouvellement du conseil d'administration :**

Pour 2020 :

2 renouvellements justifiés : Henri Guillard, Albert Péroux, élus en 2017

3 autres sortants à désigner par tirage au sort sur les 5 élus depuis 2017 : Daniel Chevalier, Daniel Feudé, Jean Yves Garnier, André Orvain, Jean Claude Paboeuf

Pour 2021 :

3 renouvellements justifiés : Guy Champalaune, Yvon Guédé, Evelyne Rescamp, élus en 2018

Les 2 sortants restant parmi les 5 cités ci-dessus

Albert Péroux et Jean-Yves Garnier ne souhaitent pas renouveler leur mandat.

Joseph Halloux, élu en 2019 souhaite également se retirer du Conseil d'administration

Sont également candidats :

Marcheurs : Marie-Odile Lozé et Daniel Duclos

Cyclos : Bernard Moubèche et Jean Yves Rebillard

Suite à une proposition de l'assemblée, et comme l'autorise le règlement intérieur (article 13), il est décidé à l'unanimité de retenir l'ensemble des 16 candidatures.

Compte-tenu des 2 désistements, le tirage au sort prévu pour désigner les sortants de 2020 ne se justifie pas.

Sont donc élus au Conseil d'administration :

Au titre de l'année 2020 (les 5 sortants sont reconduits)

Henri Guillard

Daniel Chevalier

Daniel Feudé

André Orvain

Jean Claude Paboeuf

Au titre de l'année 2021 (3 sortants, 4 nouveaux administrateurs : 2 marcheurs et 2 cyclos)

Guy Champalaune

Yvon Guédé

Evelyne Rescamp

Marie-Odile Lozé

Daniel Duclos

Bernard Moubèche

Jean Yves Rebillard

La composition du CA figure en annexe 5.

Le bureau sera élu lors de la prochaine réunion du nouveau Conseil d'administration.

## **7 Programme 2022 :**

Sorties hebdomadaires : inchangées.

Le calendrier des sorties extérieures sera préparé à partir du programme validé par le CODEP qui figurera dans « La Chaîne » magazine à paraître en décembre.

Le programme envisagé à ce jour :

- Galette
- Randonnée pédestre sur 1 journée en mars
- Mai : Fête du vélo
- Semaine du CODEP du 7 au 14 mai à Combo-les-Bains
- Randonnée de printemps de l'ACIR : 25-26 juin
- Rando muco (Pierre Le Bigaut) : 25 juin
- Semaine fédérale à Loudéac du 31/07 au 7 août
- Sortie des familles
- Autres sorties

A la demande de plusieurs licenciés, une participation à L'Ardéchoise (du 15 au 18 juin) est envisagée, avec une participation des marcheurs.

## **8 Questions diverses :**

- Horaire des réunions du CA : la prochaine réunion aura lieu à 18h. Le conseil définira alors ses modalités pratiques de fonctionnement
- Paris-Brest-Paris 2023 : Du 20 au 24 août 2023
  - 8 000 participants dont 2 500 français
  - Nouveau circuit mais les points de contrôle sont maintenus
  - Intégration des acteurs locaux
  - Organisation du point de contrôle de Tinténiac
  - • Nouveau site d'accueil : Collège Théophile Briand
  - • Equipe dirigeante : Gérard Le Gall, Guy Champalaune  
Alain Gaboriau, Henri Guillard
- Téléthon : Les adhérents sont invités à participer aux activités proposées, notamment au « challenge 24h à vélo » du vendredi 3 -18h au samedi 4 (18h)

Le président remercie les participants de leur participation active et clôt la séance.

Le secrétaire

Le Président

Henri Guillard

Gérard Le Gall

Liste des adhérents présents à l'assemblée générale de l'ACIR

Du 27 novembre 2021

1. M BOURSIER MORGAN
2. M CHAMPALAUNE GUY
3. M CHEVALIER DANIEL
4. Me CHEVALIER MARIE CLAUDE
5. M DELAUNAY MICHEL
6. M DUCLOS DANIEL
7. Me DUCLOS SOLANGE
8. M FEUDE DANIEL
9. M GABORIAU ALAIN
10. M GUEDE YVON
11. M GUILLARD HENRI
12. Me GUILLARD AGNES
13. M HALLOUX JOSEPH
14. M HAMON EMMANUEL
15. Me HAMON ANNICK
16. M LE GALL GERARD
17. Me LE GALL DANIELLE
18. Me LOZE MARIE-ODILE
19. M MARION OLIVIER
20. M MARY ERNEST
21. M MOUBECHÉ BERNARD
22. M ORVAIN ANDRE
23. M PABOEUF JEAN CLAUDE
24. M REBILLARD JEAN-YVES
25. M RESCAMP JEAN-PIERRE
26. Me RESCAMP EVELYNE
27. M TROUCHARD MICKAEL

Représentés :

1. M ALBERT PEROUX par Henri Guillard
2. M REMI JOSSE par Guy Champalaune
3. Me MARIE-PAULE CAURIER par Marie-Odile Lozé
4. M SYLVAIN FLEURY PAR Oliver Marion
5. M JEAN-YVES GARNIER par Gérard Le Gall

## RAPPORT MORAL

Bonsoir à toutes et à tous

Permettez-moi de vous remercier de votre présence ce soir pour cette AG ordinaire de notre club.

Avant de poursuivre, je veux remercier Michel, notre ancien président pour le travail accompli en 2018 et 2019 (sorties en club, et le Paris-Brest-Paris 2019).

Je souhaite aussi que nous ayons une pensée pour notre collègue Gilbert qui nous a quitté en cours d'année. Gilbert a présidé le club de nombreuses années. Gardons de lui les bons moments partagés.

\*\*\*

Il ne nous a pas été possible de réunir l'assemblée générale fin 2020 en présentiel, cela à cause d'un méchant virus appelé COVID 19. Mais nous ne sommes pas les plus mal lotis.

Malgré les restrictions imposées auxquelles nous nous sommes toujours conformés l'ACIR a pu évoluer. Les sorties ont pu se faire en respectant les consignes de notre fédération :

- Les membres du bureau se sont réunis à six reprises chaque année 2020 et 2021 pour des décisions qu'il était nécessaire de prendre, merci à eux.
- Les randonnées programmées par les clubs voisins ont été annulées, la cause à un protocole imposé qui rendait impossible une organisation. Nous avons dû en faire de même.
- Mais en cours d'année 2021, il nous a été possible, malgré les nombreuses annulations, d'effectuer quelques déplacements tel que :
  - o Toutes à TOULOUSE avec Evelyne (bravo à elle)
  - o La Pierre LE BIGAULT à CALLAC avec Henri, Guy, David et Gérard
  - o Brevet de 100 Kms avec Jean Yves, Yvon et Gérard
  - o et aussi La Semaine Fédérale à VALOGNE avec Michel, Henri, Guy, Jean Pierre, Evelyne, Bernard.

Notre effectif est en hausse, de 43 adhérents début 2021 nous sommes maintenant 47 adhérents. Cela est dû en partie à la création de la section marche, 14 adhérents à ce jour. Cette activité a vu le jour officiellement début 2021. Nous en sommes très heureux. Bienvenue aux marcheurs.

\*\*\*

Je dois maintenant évoquer 2022. Des projets peuvent déjà être annoncés : séjour à COMBO-LES-BAINS (plusieurs fois reporté), randonnée de notre club 25/26 juin, semaine Fédérale à LOUDEAC (Aout). Mais nous allons plus tard échanger sur d'autres dates.

L'ambiance dans le club est excellente nous avons toujours plaisir à nous retrouver lors de nos sorties quotidiennes.

Certains membres du CA désirent se retirer, d'autres ont postulé, merci à tous.

Je voudrais encore une fois vous remercier ce soir, votre présence prouve votre attachement au club.

Pour terminer, PBP 2023, nous avons reçu les dirigeants de l'AUDAX en Mairie le 17 Novembre. Nous aurons besoin de vous tous pour relever encore une fois ce challenge.

Merci de m'avoir écouté.

Le Président  
Gérard Le Gall

## RAPPORT D'ACTIVITES 2020

annexe 3

6 réunions du bureau : 7 janvier ; 23 janvier ; 11 mai ; 4 juin ;  
8 septembre ; 27 octobre 2020

25 janvier 2020 : AG extraordinaire : approbation statuts  
AG : approbation règlement intérieur  
Galette

10 mars 2020 : CA annulé

2 Conseils d'administration « dématérialisés » :

- Consultation du CA du 9 juin 2020 :
  - Annulation randonnée « de printemps de l'ACIR »
  - Participation financière de l'ACIR à une sortie familiale
- Consultation du CA du 28 novembre :
  - Création d'une section randonnée pédestre =>  
modification du règlement intérieur
  - Tarifs licences 2021

Vote électronique : 10 pour, 1 abstention

Sorties hebdomadaires : interdites à compter du 15 mars, puis limitées dans un rayon de 10 km.

2 juin 2020 : reprise des circuits par groupe de 10

20 septembre 2020 : sortie familiale au Camping des Ormes  
(21 personnes)

Tenues cyclistes : commande complémentaire

## RAPPORT D'ACTIVITES 2021

6 réunions du bureau : 23 janvier ; 13 mars ; 6 mai ; 4 juin ; 24 août ;

1 réunion du Conseil d'Administration : 29 septembre (préparation Assemblée Générale ; programme 2022)  
Une seconde envisagée en décembre après l'Assemblée Générale

Janvier : Début des randonnées pédestres (9 licenciés, une douzaine de marcheurs)

Abonnements à la Chaîne

Livraison tenues (commande 2020)

Sorties :

- Juillet : la Pierre le Bigaut à Callac
- Août : semaine fédérale
- Septembre : La Bettonaise ; Toutes à Toulouse

Séjour du CODEP : annulé

Mai à vélo : annulé

Randonnée de printemps de l'ACIR : annulée

12 juin : Barbecue de reprise : 27 personnes

Forum des associations

Articles de Presse : Ouest France : randonnée pédestre (2) ; revue municipale

**BILAN financier 2019/2020**

<b>Activités courantes 2020</b>	<b>Recettes (A)</b>	<b>Dépenses (B)</b>	<b>Ecart (A-B)</b>
Licences	1 601,50 €	1 626,50 €	- 25,00 €
FFCT	152,00 €		152,00 €
Paris-Brest-Paris 2019	3 500,00 €	685,47 €	2 814,53 €
recettes diverses (intérêts)	176,37 €		176,37 €
AG 2019	375,00 €	631,03 €	- 256,03 €
galette des rois		260,15 €	- 260,15 €
fête du vélo	100,00 €		100,00 €
randonnée de la rentrée			- €
Journée familiale (aux Ormes)	485,00 €	753,00 €	- 268,00 €
Maillots et cuissards	437,50 €	401,42 €	36,08 €
Sorties extérieures			- €
Participations (PBP, SF, CODEP)		800,00 €	- 800,00 €
frais de fonctionnement		94,72 €	- 94,72 €
Abonnements		150,00 €	- 150,00 €
dons		535,00 €	- 535,00 €
<b>Total activités courantes</b>	<b>6 827,37 €</b>	<b>5 937,29 €</b>	<b>890,08 €</b>

**BILAN financier 2020/2021**

<b>Activités courantes 2020</b>	<b>Recettes (A)</b>	<b>Dépenses (B)</b>	<b>Ecart (A-B)</b>
Licences Cyclos	1 628,00 €	1 573,46 €	54,54 €
Licences FFRP	323,80 €	347,80 €	- 24,00 €
Nécessaire de secours		59,00 €	- 59,00 €
FFCT			- €
Paris-Brest-Paris 2019		355,44 €	- 355,44 €
recettes diverses (intérêts)	148,65 €		148,65 €
AG 2020			- €
galette des rois			- €
fête du vélo			- €
randonnée de la rentrée			- €
Journée barbecue	135,00 €	270,64 €	- 135,64 €
Maillots et cuissards	490,00 €	1 013,88 €	- 523,88 €
Sorties extérieures		9,00 €	- 9,00 €
Participations (PBP, SF, CODEP)			- €
frais de fonctionnement		487,09 €	- 487,09 €
Abonnements			- €
dons		150,00 €	- 150,00 €
<b>Total activités courantes</b>	<b>2 725,45 €</b>	<b>4 266,31 €</b>	<b>- 1 540,86 €</b>
<b>Solde compte chèque au 30/10/2021</b>	<b>1 164,34</b>		
<b>Solde compte livret au 30/10/2021</b>	<b>12 835,94</b>		



ACIR  
Composition du Conseil d'administration  
27 Novembre 2021

1. M CHAMPALAUNE GUY
2. M CHEVALIER DANIEL
3. Me CHEVALIER MARIE-CLAUDE
4. M DELAUNAY MICHEL
5. M DUCLOS DANIEL
6. M FEUDE DANIEL
7. M GABORIAU ALAIN
8. M GUEDE YVON
9. M GUILLARD HENRI
- 10.M LE GALL GERARD
- 11.Me LOZE MARIE-ODILE
- 12.M MOUBECHÉ BERNARD
- 13.M ORVAIN ANDRE
- 14.M PABOEUF JEAN CLAUDE
- 15.M REBILLARD JEAN-YVES
- 16.Me RESCAMP EVELYNE